



**Compte-rendu de
la séance du conseil d'administration
de la communauté d'universités et d'établissements de
l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées (UFTMIP)
du vendredi 16 octobre 2015 à l'ISAE-SUPAERO**

PRESENCES ET REPRESENTATIONS :

Représentants des membres fondateurs

Bruno SIRE, Université Toulouse I Capitole
Corinne MASCALA, Université Toulouse I Capitole
Jean-Michel MINOVEZ, Université Toulouse II Jean Jaurès,
Valérie VISA-ONDARÇUHU, Université Toulouse II Jean Jaurès, procuration à Jean-Michel MINNOVEZ
Amal SAYAH, Université Toulouse III- Paul Sabatier
François DEMANGEOT, Université Toulouse III- Paul Sabatier
Olivier SIMONIN, INP de Toulouse
Hervé REMIGNON, INP de Toulouse
Bertrand RAQUET, INSA de Toulouse
Olivier LESBRE, ISAE, représenté par Jean SALANOVA, procuration à olivier SIMONIN

Personnalités qualifiées désignées par les membres fondateurs

Marie-France BARTHET, COMUE Université de Toulouse, Présidente
Gilbert de TERSSAC, directeur de recherche CNRS CERTOP, procuration à Gilbert CASAMATTA
Gilbert CASAMATTA, IRT St Exupéry

Représentants des collectivités territoriales

Jean-Luc MOUDENC, Communauté Urbaine du Grand Toulouse, représenté par François Chollet, procuration à Bertrand RAQUET
Nadia PELLEFIGUE, Conseil régional Midi-Pyrénées, procuration à Marie-France BARTHET

Représentants des milieux socio-économiques

Alain COSTES, Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie MP

Représentants des établissements d'enseignement supérieur et de recherche associés

François BONVALLET, CREDIGE
Brigitte PRADIN, Centre Universitaire J-F Champollion

Représentants des enseignants chercheurs, enseignants et chercheurs

Représentants des personnels BIATOSS

Pierre ESCALIER, INSA, procuration à Christophe CHASSOT
Clément VARENNE, COMUE

Membres du CA avec voix consultative :

Gilles BOUCHER, directeur général des services, COMUE
Bruno SIMON, agent comptable

Etaient excusés :

Claude CHEVALET, Directeur de Recherche INRA, Génopôle Toulouse Midi-Pyrénées
Jean-Louis CHAUZY, Conseil Economique, Social, Environnemental Régional Midi-Pyrénées
Frédéric MARTY, Université Toulouse II Jean Jaurès
Amine LMOUFID, Université Toulouse 1 Capitole
Hélène BERNARD, Rectrice de l'Académie de Toulouse, Chancelière des Universités
Josiane NOVELLA, Responsable Administratif et financier

Invités :

Armelle BARELLI, INSERM, représentée par Christelle GUEGAN
Christophe GIRAUD, CNRS
Dominique LE QUEAU, ONERA
Michèle MARIN, INRA
Taal MASRI, ENIT
Isabelle CHMITELIN, ENVT
Marc PIRCHER, CNES, représenté par Jean-Claude BENECH
Michel PETIT, IRD
Philippe RAIMBAULT, IEP
Monique REYRE, ENSA
Alain SCHMITT, EMAC

Autres participants :

Pierre AIMAR, département recherche et doctorat
Colomba DUSSART, affaires générales juridiques et pilotage
Christelle FARENC, département formation & vie étudiante
Sabine FOULON, rectorat de Toulouse
Alexandre LEVY, service communication et relations publiques
Catherine ROUSSY, service des bibliothèques
Louis RANDRIAMIHAMISON, IPST-CNAM

ORDRE DU JOUR :

- Point 1 – Approbation du compte-rendu du CA du 10 juillet 2015
- Point 2 – Informations de la Présidente
- Point 3 – Nomination
- Point 4 – Conventions d'associations (report)
- Point 5 – IDEX / Chaires d'attractivités
- Point 6 – ESPE
- Point 7 – Création du CNAM Midi-Pyrénées
- Point 8 – Toulouse Eco-Campus
- Point 9 – Questions administratives et financières
- Point 10 – Questions diverses

Convoqué dans la salle du conseil de l'ISAE-SUPAERO, le conseil d'administration de la COMUE de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées débute à 9h00, sous la présidence de Marie-France BARTHET.

Point 1 – Approbation du compte-rendu du CA du 10 juillet 2015

Ronan GUIVARCH relève l'oubli dans le projet de compte-rendu du CA du 10 juillet 2015 d'une mention d'abstention au point 7 (opération campus / cité internationale des chercheurs), celle de Gilbert de TERSSAC (dont l'intervention expliquant ce choix est par contre bien reprise). Cette mention ajoutée, **le projet de compte-rendu du CA du 10 juillet 2015 est adopté à l'unanimité.**

Point 2 – Informations de la Présidente

Le siège de l'UFTMiP a déménagé au 41 allées Jules Guèdes, au sein des locaux rénovés et initialement bâtis au XIX^{ème} par la Ville de Toulouse à destination de ladite Université de Toulouse. Le prochain CA de l'UFTMiP s'y tiendra. Toutes les directions y sont réunies, mais aussi la MUFM, l'USTH, ainsi que Campus France. Tous les services à visée internationale s'y trouvent. Enfin, le guichet d'accueil étudiants et chercheurs est installé, qui a déjà accueilli quelque 9500 étudiants depuis le 1^{er} septembre. Il regroupe les services dédiés de la Préfecture, de la CAF, du CROUS (qui reste aussi rue des Lois) et de l'UFTMiP.

Nous sommes en pleine élaboration du dossier d'évaluation de l'IDEX à rendre le 20 décembre. Cet écrit, à la fois bilan et projection, sera particulièrement important. Tous les acteurs, les conseils des membres, les départements, les labex, les personnalités qualifiés, le comité de consultation de site, sont consultés. Les CA des membres de l'UFTMiP devront voter formellement le document.

A noter aussi la visite du haut conseil à l'évaluation à la recherche et l'enseignement supérieur avec de nombreuses auditions. Marie-France BARTHET remercie l'ensemble des contributeurs. Notre fonctionnement fédéral a été constaté.

En vue du contrat quinquennal de site, nous répondons aux demandes d'informations de l'Etat. La signature doit intervenir en février 2016, et non plus en juin, ce qui nous est favorable et d'autant plus utile et que le contrat avec le Conseil Régional est quant à lui décalé suite à la réforme territoriale.

Enfin, du fait de la démission du président de l'UPS et compte tenu du régime transitoire, l'élection jointe du CA de l'UPS et de sa représentation au CA de la COMUE ne sera pas

possible. Pour autant, le calendrier de la mise en place du CA de la COMUE maintient ses objectifs.

Point 3 – Nomination

L'actuel directeur du département recherche, doctorat et valorisation changeant de fonctions au 31 décembre, un processus de recrutement a été lancé. Le nom de Christian LAURENT, directeur de recherche au CNRS, est proposé au CA pour une prise de fonction au 1^{er} janvier. Par ailleurs, sa nomination en tant que chargé de mission est proposée dès aujourd'hui afin d'assurer un passage des dossiers en biseau long.

Cette nomination et cette disposition sont adoptées à l'unanimité.

Point 4 – Conventions d'association

En juillet a été voté le règlement intérieur précisant les différences entre associés simples et renforcés. Le cas de partenariat est aussi possible. Les conventions ont été reçues. Les conventions d'associés renforcés doivent être votées pour validation par le CNESER. Plusieurs institutions, à ce jour non liées à la COMUE, ont demandé une association simple. Une liste des demandes est présentée au CA.

Olivier SIMONIN relève une formulation problématique au 2.3 sur la participation au conseil des membres de l'ENIT (la représentation se fait par l'INP), ainsi qu'un paragraphe type qui diffère d'une convention à l'autre.

Bruno SIRE pose la question du respect de la procédure prévue par le règlement intérieur voté précédemment. Gilles BOUCHER signale qu'en effet, les auditions préalables n'ont pas eu lieu. Le CNESER se réunit fin novembre / début décembre sur cette question. Un nouveau CA doit donc se réunir d'ici là, exclusivement consacré à toutes les conventions d'association.

Sous peine de retarder le processus des élections au printemps prochain, **Marie-France BARTHET propose un CA dédié le 13 novembre**, les auditions par le conseil des membres devant intervenir d'ici là.

Point 5 – IDEX / Chaires d'attractivités

Pierre AIMAR présente une proposition du comité d'arbitrage concernant l'appel à projets IDEX chaires d'attractivité. Sur onze candidatures validées, cinq candidatures ont été retenues, suite à une analyse indépendante et collective selon analyse de trois critères principaux : le profil du candidat, la qualité scientifique du projet, l'intérêt stratégique pour le site. La ventilation des financements est également proposée pour un budget total de 4 M€ (3,4 mobilisés).

Cette sélection est validée à l'unanimité.

11,6 M€ ayant été engagés sur ce programme de chaires et demeurant un solde de 600 000€, le comité d'arbitrage demande à la COMUE la possibilité de compléter de cette somme les budgets d'appels d'offres d'autres programmes (émergence, transversalité et ATS) d'ici la fin de l'année. Une décision du CA est nécessaire car cela implique une évolution des pratiques. Olivier SIMONIN pense que la qualité des dossiers toujours en lice justifie une telle décision. Michèle MARIN, Bruno SIRE, plusieurs membres avec eux, abondent dans ce sens. Pierre AIMAR fait remarquer que nous respectons ainsi l'esprit des engagements pris.

Cette attribution est acceptée à l'unanimité.

Christelle FARENC présente une répartition de crédits entre deux projets communs avec l'IDEFI Défi Diversité. Un vote formel est nécessaire.

Cette répartition est adoptée à l'unanimité.

Point 6 – ESPE

Jean-Michel MINNOVEZ présente le dossier d'accréditation de l'ESPE Toulouse Midi-Pyrénées. L'an dernier, l'accréditation était provisoire dans l'attente de précisions relatives au modèle de gouvernance et à la question financière (budget propre et budgets de projets). Un accord a été trouvé entre les trois universités de l'ESPE sur la participation (incluant un niveau plancher), sur l'inscription de tous les usagers de l'institution à l'ESPE, ainsi que sur les liens entre l'ESPE et l'UTMiP. Sur ce point, le rattachement via l'UT2J est retenu pour l'heure, avec comme objectif à terme un rattachement à l'UTMiP. Un comité d'évaluation et de prospective à l'échelle de l'UFTMiP a été proposé, ayant pour fonction d'assurer une politique de site de l'ESPE. Le bureau de la COMUE a validé cette solution à l'unanimité. Le comité technique a prononcé un avis favorable. Le CA du 13 septembre de l'UT2J ne retient que deux votes contre à titre de personnel. La rentrée s'est faite sans incident. L'issue a été trouvée grâce à un vrai dialogue. Jean-Michel MINNOVEZ salue notamment la direction actuelle de l'ESPE pour son écoute, Marie-France BARTHET redoublant ces remerciements.

Ce dossier est validé à l'unanimité.

Point 7 – Création du CNAM Midi-Pyrénées

Louis RANDRIAMIHAMISON présente le projet de texte instituant. Aujourd'hui l'IPST-CNAM Midi-Pyrénées est une structure interuniversitaire gérée par l'INP de Toulouse, délivrant notamment la capacité en droit, le DAEUB et des DUT en cours du soir, ainsi que de la formation continue et en alternance. Un groupe de travail a été créé il y a deux ans pour mener la réflexion et intégrer les évolutions nécessaires. IPST et CNAM devraient être dissociées. Une convention d'association simple entre CNAM et UFTMiP est souhaitée, illustré par un service commun.

Olivier SIMONIN note que l'INP resterait gestionnaire en délégation au titre de la COMUE. Cette évolution acte que le site octroie des moyens au CNAM et lui donne une meilleure visibilité, contre une meilleure intégration des actions du CNAM dans les politiques de site. L'articulation avec le Languedoc-Roussillon reste à venir, les usages semblent devoir primer sur les frontières administratives actuelles (structures universitaire et associatives de Montpellier, de Carcassonne et de Millau). Brigitte PRADIN note que certaines modalités financières devront être spécifiées à ce titre. Olivier SIMONIN souligne que dans la négociation à venir, la communauté, par les moyens mobilisés, est en position de force.

Point 8 – Toulouse Eco-Campus

René-Marc WILLEMOT présente Toulouse Eco-Campus, le concours du développement durable de la COMUE dans sa deuxième édition, destiné à l'ensemble des acteurs de l'ensemble des campus de Midi-Pyrénées. Seront éligibles tant les actions portées par les chercheurs que les enseignants et/ou les étudiants. L'an dernier, deux prix avaient été attribués :

- Association TBS de recyclage sur site universitaire de petit mobilier et électroménager avait été primée, permettant notamment la location d'un local adapté.
- Projet de l'UPS

Quatre prix thématiques, cumulatifs, sont proposés cette année. Les dossiers peuvent être déposés par internet.

Ce concours est agréé à l'unanimité.

Point 9 – Questions administratives et financières

Gilles BOUCHER présente le budget rectificatif numéro 3 qui va permettre d'intégrer certaines dépenses liées à l'IDEX. Le fond de roulement global diminue suite au règlement de dépenses engagées de longue date. Le prélèvement sur fond de roulement pour équilibrer le budget est de 1,2 M€, pour un solde prévisionnel à 4,2 M€.

Ce BR3 est adopté à l'unanimité.

Bruno SIMON présente la liste des créances présentées en non-valeur afin d'apurer le fond de roulement et supprimer de façon comptable certaines créances non-recouvrables.

Cette liste est adoptée à l'unanimité

Une liste de conventions (plus de 230 sur près de 600 par an) est présentée au CA pour information.

Gilles BOUCHER présente la tarification des badges et des clés en cas de perte (au prix coûtant).

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

Catherine ROUSSY présente les tarifs du SICD, renouvelant les tarifs de l'année à terme.

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

Pierre AIMAR présente les tarifs DRD relatifs aux formations complémentaires faites assurées par l'Ecole des Docteurs.

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

Christelle FARENC présente les tarifs DFVE, en reconduction des tarifs précédents (plan étudiants et formations SIUP).

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

Gilles BOUCHER présente les tarifs proposés par le magazine scientifique de site Exploreur pour recueillir des annonces extérieures et accroître les ressources (les organismes publics étant principalement visés).

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

Philippe OURLIAC présente l'adhésion de l'UFTMiP au GIP FUN-MOOC dans le cadre des 18 actions numériques lancées par l'Etat en 2014 et en vue de leur pérennisation. Trois niveaux de cotisation sont prévus selon les établissements. Le niveau 2 est pressenti pour l'UFTMiP, permettant un budget de 20 000 € par an, un nombre de MOOC illimité, et différents

possibilités d'hébergement de SPOC (double entrée possible). Les modalités choisies pour les premiers MOOC vaudront pour les suivants.

Cette plateforme permet une mutualisation technique qui va agir comme un accélérateur de changement pour tous les établissements (montées en compétences). Elle permet un contrôle efficace des contenus (cautionnement via les bannières institutionnelles) et une communication renforcée par un effet de regroupement. L'investissement demeure maîtrisé et compétitif. Les modalités et fonctionnalités sont homogènes, performantes et évolutives.

L'année 2016-2017 requiert donc le déblocage des 20m€ plus 1000 € par établissement. Les établissements continuent de fixer leurs tarifs et percevoir les recettes. Si l'intérêt de FUN n'est pas en cause, des clarifications juridiques seront nécessaires. Le modèle économique devra lui aussi être affiné. Une période d'observation de deux ans permettra au besoin de faire évoluer le niveau d'adhésion.

Cette adhésion de niveau 2 est votée à l'unanimité.

Pierre AIMAR présente l'adhésion de l'UFTMiP au réseau national des collèges doctoraux à des fins d'échanges et d'homogénéisation, à raison de 500 € l'année. Olivier SIMONIN note que ce réseau ne saurait ni ne devrait s'instituer en porte-parole des établissements. Jean-Michel MINOVEZ appuie cette remarque, ainsi que plusieurs autres membres. La formulation doit être revue et pourrait invoquer plutôt la parole collective des établissements. Pour l'heure, cet item est donc retiré du texte présenté, quitte à être réintroduit suivant une nouvelle rédaction adaptée pour un examen en novembre.

Dans l'attente, **ce vote d'adhésion est annulé.**

Corinne JOFFRE présente le nouveau dispositif Europ'Box et ses prestations d'aide au montage pour obtention de financements européens. Sont éligibles les coordinateurs de projets européens avec accord de leur établissement de tutelle. Ce dispositif complète ceux des établissements. Les tarifs sont compétitifs puisqu'à prix coutants. L'enjeu est la montée en compétences en interne, via la rétribution des contributeurs par les projets. L'établissement choisit entre différentes options selon ses besoins.

Olivier SIMONIN pose la question des retours financiers pour l'UFTMiP. Le modèle économique va être testé. Nos ressources humaines doivent être valorisées. Une évaluation à un an sera réalisée.

Ce dispositif est adopté à l'unanimité.

Gilles BOUCHER présente le guide des missions décrivant les procédures et comprenant les dérogations réglementaires pour l'organisation et la prise en charge des missions. Clément Varenne s'interroge sur l'exigence faite au missionné d'attester de sa capacité à voyager (et de ce fait d'un éventuel problème de santé ou d'une situation de grossesse par exemple). Marie-France BARTHET propose la suppression de la clause en question.

Ce guide ainsi amendé est validé à l'unanimité.

Christelle FARENC présente le budget FORMES. Ce projet de formation des enseignants du supérieur a été réorienté puis validé par l'ANR. Les crédits sont délégués aux établissements mais nécessitent une répartition.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité

Point 10 – Questions diverses

Dans le cadre du conseil de TTT, où les participants sont invités en qualité de personnes physiques et non en tant que représentant de personnes morales, la démission de Bertrand MONTHUBERT nécessite la désignation d'une nouvelle tête. Marie-France BARTHET propose le nom d'Amal SAYAH.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 12h30.

Toulouse le 16 octobre 2015

La Présidente



Marie-France BARTHET